

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 472

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Minot, M. Brigand, M. Viry, M. Vatin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Blin, Mme Périgault, Mme Duby-Muller et
M. Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, après le mot :

« agricole, »

insérer le mot :

« viti-vinicole, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La filière viti-vinicole est déjà, depuis plus d'une décennie, dans l'obligation de moderniser ses pratiques pour faire face au dérèglement climatique. Qu'il s'agisse d'épisodes de gel, de grêle ou de fortes chaleurs, les risques naturels sont devenus très fréquents.

Il est du devoir des pouvoirs publics d'accompagner la transition écologique et technique en soutien à nos viticulteurs.

Cet amendement propose d'explicitier la présence de la viti-viniculture dans cet alinéa.